
De : Claudine Klein [mailto:claudine.klein@gmx.net]

Envoyé : lundi 8 avril 2019 10:53

À : Mairie de Pierre-Chatel <contact@pierre-chatel.fr>

Objet : Message pour Monsieur Blachier/ Enquête d'utilité publique / RN 85

Monsieur Blachier,

je vous envoie ce mail parce que je n'habite pas sur place. D'après ce que j'ai compris, c'est à vous que je peux m'adresser.

Je suis propriétaire d'une maison secondaire aux Creuzettes de St Théoffrey (parcelle A550). Je suis concernée par la réfection de la RN85.

J'ai besoin de votre soutien svp dans toutes les démarches actuelles pour que mes observations/revendications soient entendues.

Le 5.12.2018, j'ai eu un rendez-vous sur place chez moi à St Théoffrey.

Présents: Madame Emmelin, M. Majan/maitre d'ouvrage Geofit Expert, M. Barrier/DIR Centre, M. Guignier (personne de ma confiance qui m'accompagnait) et moi-meme.

L'objectif était de m'informer en personne sur le projet, une entente à l'amiable concernant l'emprise sur ma parcelle et les dédommagements pour finalement aboutir à cette promesse de vente et les 3 devis que j'ai fournis.

J'ai appris par un courrier non recommandé de M.Majan/Geofit Expert du 3 juillet 2018 que ma propriété était concernée et que j'avais la possibilité de rencontrer M. Majan la semaine suivante sur place. J'étais stupéfaite.

J'ai pris un billet d'avion qui m'a coûté pas mal d'argent comme ça au dernier moment pour faire une visite éclair sur les lieux où j'ai d'abord rencontré M. Majan avec Monsieur Guignier et après nous avons tous ensemble un rv avec Monsieur le Maire et le 1er adjoint.

En regardant les plans, j'ai remarqué plusieurs problèmes que j'ai signalés.

1) accès à ma propriété sans avoir à faire de détour

Sur les plans de la DREAL, l'accès à ma propriété en venant de La Mure n'était plus possible (ilot et ligne blanche). La DREAL avait complètement oublié de trouver une solution pour que je puisse entrer chez moi en venant de la Mure. Il semble que personne n'avait pensé à l'accès à ma propriété. Donc nous avons 2 solutions: soit on change l'accès à ma propriété et j'accède à ma propriété par le lotissement des Creuzettes. Dans ce cas, un de mes voisins doit me céder une partie de son terrain. Par exemple Monsieur Llop ou le terrain au dessus. J'ai fait part de cette proposition à M. Majan et à Monsieur le Maire.

Soit la DREAL change ses plans et fait en sorte que je puisse rentrer chez moi sans avoir à faire de détour et je ne veux pas avoir à commettre une effraction, à être en danger et à franchir une ligne blanche parce que je veux rentrer chez moi. Je ne suis pas d'accord d'aller faire demi-tour à la mairie ou d'aller

tourner dans le lotissement des Creuzettes quand je veux rentrer chez moi en venant de La Mure. Ca c'est hors que question. **Donc, il est impératif que ce point là soit bien résolu. Je ne veux pas modifier l'accès à ma propriété et je veux que l'accès à ma propriété au bord de la RN 85 soit possible sans détour.**

Pour que ce soit possible, l'ilot doit être raccourci et ne pas être surélevé. Il ne doit pas y avoir de ligne blanche continue devant chez moi.

2) Déplacer le panneau St Théoffrey

De même, nous avons parlé de déplacer le panneau "St Théoffrey" de place. C'est un aspect qui a une implication directe sur la sécurité.

Actuellement, le panneau est sur la limite extérieure de notre propriété. Je voudrais que ma propriété soit entre le panneau d'entrée et de sortie du village. Comme ça, la vitesse devant chez moi sera limitée. Ce n'est pas le cas actuellement.

3) Pourquoi prendre du terrain chez un particulier alors qu'il n'y a personne en face?

Pour faire cet ilot et cette bande d'utilité multiple, la DREAL prend du terrain chez moi. Pourquoi ne pas prendre le terrain en face? il n'y a personne et il y a du terrain. Il suffit de couper les arbres et stabiliser un peu plus le bord du lac. Est-ce seulement une question d'argent? j'ai signé la promesse de vente. Mais je ne comprends toujours pas pourquoi, la DREAL ne prend pas le terrain du côté du lac?

4) Alternative

Afin d'éviter plein d'investissements onéreux comme cet ilot, j'ai proposé de réduire la vitesse dans le village et de mettre un ou deux radars fixes. Ce qui permettrait de sécuriser les allées et venues des riverains au bord de la RN 85.

5) Drainage, exutoire et mare sur mon terrain

La partie inférieure de mon terrain était très marécageuse lorsque nous avons acheté la propriété. J'ai fait assécher le terrain le long de la RN85 et aménager une mare qui permet de récupérer les eaux au pied du terrain. Cette mare est en même temps une sorte de trop-plein du lac. De nombreux animaux utilisent la mare même des espèces protégées (grosses libélules etc.). Cette mare ne doit pas être dérangée.

Pour que cette partie de mon terrain reste sèche, il est impératif que j'aie un exutoire sous la RN85 au pied de mon terrain (il existe aujourd'hui). Une source coule le long de mon terrain et rejoint le lac. L'eau de la mare se jette aussi dans le lac. **Il faut que l'eau de mon terrain puisse se jeter dans le lac. Je crains que l'eau ne reste chez moi avec les travaux et ne puisse plus s'écouler dans le lac. Si le drainage sur mon terrain que j'ai fait, est endommagé par les travaux, il faut qu'il soit refait. Ce faut un gros investissement pour nous d'assécher cette partie du terrain.**

L'exutoire est très important sinon mon terrain va de nouveau devenir un marécage si l'eau ne peut pas s'écouler. Merci de veiller Monsieur Blachier à ce que cet exutoire soit bien dans les plans. La DREAL est informée.

6) Utilisation temporaire

Monsieur Blachier, dans ma promesse de vente, il y a un passus qui concerne l'utilisation temporaire de mon terrain. En effet, pour avoir à céder moins de terrain, j'ai accepté qu'une partie de mon terrain soit accessible pour faire les travaux. Il est écrit dans la promesse de vente que cette occupation temporaire

fera l'objet d'une convention temporaire basée sur un état des lieux. Je n'ai pas encore cette convention. Elle sera faite ultérieurement. Est-ce que j'ai droit à un dédommagement (en euros) en plus de cette remise en état des lieux pour cette occupation temporaire?

7) Murette le long de la RN85

Pour ne pas que l'eau, la neige etc. de la route se déversent dans mon terrain (terrain plus bas que la route), il est prévu qu'une murette soit construite le long de mon terrain. Cette murette existe chez mon voisin, Monsieur Llop. J'ai convenu avec la DREAL de faire une murette le long de notre terrain.

Monsieur Blachier, je vous demande svp de veiller à ce que les points ci-dessus sont bien respectés dans la dernière version du projet. Je ne connais pas la dernière version du projet qui est exposée actuellement au public. Je vais éventuellement pouvoir venir pour Pâques. Seriez-vous disponible?

Merci de confirmer la réception de ce message.

Cordialement

Claudine Klein

Les Creuzettes

38119 St Théoffrey

+49 175 589 74 05